



**COMITÉ CONSULTATIF SUR LES NOMINATIONS À LA  
MAGISTRATURE**

---

---

**RAPPORT ANNUEL**

**pour la période du**

**1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005**

---

---

Toronto (Ontario)  
Janvier 2006

**COMITÉ CONSULTATIF SUR LES NOMINATIONS À LA  
MAGISTRATURE**

---

---

**RAPPORT ANNUEL**

**pour la période du**

**1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005**

---

---

Toronto (Ontario)  
Janvier 2006

**POUR COMMUNIQUER AVEC LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LES  
NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE**

Les personnes qui souhaitent formuler des commentaires sur les procédures ou les critères de sélection du Comité consultatif sur les nominations à la magistrature sont priées de visiter le site Web [www.ontariocourts.on.ca](http://www.ontariocourts.on.ca) ou de les faire parvenir à l'adresse suivante :

Le président  
Comité consultatif sur les nominations à la magistrature  
3<sup>e</sup> étage  
720, rue Bay  
Toronto (Ontario)  
M5G 2K1  
Téléphone : 416 326-4060  
Télécopieur : 416 212-7316

**PUBLICATIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LES  
NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE :**

- *Rapport provisoire* (septembre 1990);
- *Rapport définitif et recommandations* (juin 1992);
- *Rapport annuel* pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1992 au 31 décembre 1993 (janvier 1994);
- *Rapport annuel* pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1994 au 28 février 1995 et pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 1995 (janvier 1996);
- *Rapport annuel* pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1996 au 31 décembre 1996 (janvier 1997);
- *Rapport annuel* pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1997 au 31 décembre 1997 (janvier 1998);
- *Rapport annuel* pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1998 au 31 décembre 1998 (janvier 1999);
- *Rapport annuel* pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 1999 (janvier 2000);
- *Rapport annuel* pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2000 (février 2001);
- *Rapport annuel* pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2001 (janvier 2002) ;
- *Rapport annuel* pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2002 (février 2003);
- *Rapport annuel* pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003 (février 2004);
- *Rapport annuel* pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2004 (janvier 2005).

## TABLE DES MATIÈRES

LETTRE D'ENVOI .....	v
RÉSUMÉ .....	vii
INTRODUCTION .....	ix
<b>PARTIE I</b> .....	1
ANALYSE DES NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE.....	1
1.0 Juges nommés : du 1 <sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005.....	1
2.0 Aperçu des nominations : du 1 <sup>er</sup> janvier 1989 au 31 décembre 2005 .....	1
<b>PARTIE II</b> .....	5
LÉGISLATION .....	5
1.0 Loi de 1994 modifiant des lois en ce qui concerne les tribunaux judiciaires .....	5
<b>PARTIE III</b> .....	7
CONFIDENTIALITÉ.....	7
1.0 Introduction.....	7
2.0 Renseignements sur les méthodes et procédures .....	7
3.0 Renseignements sur les personnes ayant posé leur candidature .....	7
4.0 Demande de renseignements.....	8
5.0 Ce qu'il reste à faire .....	8
<b>PARTIE IV</b> .....	9
CRITÈRES DE NOMINATION .....	9
1.0 Critères d'évaluation des candidats.....	9
<b>PARTIE V</b> .....	11
POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES AUX NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE .....	11
1.0 Formule de renseignements sur le candidat/la candidate à la magistrature .....	11
2.0 Demandes et plaintes du Barreau et autres demandes et plaintes en instance .....	12
3.0 Casier judiciaire .....	13
4.0 Directives sur les conflits d'intérêts .....	13
5.0 Généralités .....	14
6.0 Changements de la composition du Comité.....	16

**Table des matières (suite)**

7.0	Personnel de soutien .....	17
8.0	Communications, éducation et marketing.....	17
<b>PARTIE VI</b> .....		19
<b>PERSPECTIVES D'AVENIR</b> .....		19
1.0	Recommandations de candidats.....	19
2.0	Contact avec les communautés .....	19
3.0	Représentativité du Comité.....	21
<b>CONCLUSION</b> .....		23
Notices biographiques des membres du Comité consultatif sur les nominations à la Magistrature .....		27
<b>ANNEXES</b>		
Brochure - «D'où viennent les juges».....		35
Nominations effectuées de janvier 2005 à décembre 2005 .....		37
Nominations effectuées de janvier 1989 à décembre 2005 .....		39

## LETTRE D'ENVOI

Le 31 janvier 2006

L'honorable Michael Bryant  
Procureur général de l'Ontario  
720, rue Bay, 11<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario)  
M5G 2K1

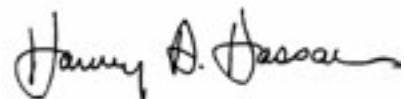
Monsieur le procureur général,

Le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature a l'honneur de vous remettre le présent rapport sur ses activités, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005, en application de l'article 43 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. Le document traite de toutes les questions importantes se rapportant aux recommandations de candidats aptes à être nommés à la Cour de justice de l'Ontario que fait le Comité au procureur général.

Veillez agréer, Monsieur le procureur général, nos salutations distinguées.



Timothy A. Culver,  
Juge principal régional et président (du 26 juillet 2004 au 2 octobre 2005)



Hanny A. Hassan,  
Président (depuis le 3 octobre 2005)





## RÉSUMÉ

du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005

Le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature a été créé dans le cadre d'un projet pilote établi en janvier 1989 par le procureur général de l'époque, M. Ian Scott. Depuis, le procureur général, M. Michael Bryant, et ses prédécesseurs ont nommé 240 juges en se fondant sur les recommandations du Comité. Sur ces nominations, 16 ont été effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 31 décembre 2005.

Voici les faits saillants de l'activité du Comité :

- Nominations** : les 16 juges nommés ont été choisis parmi des candidats recommandés par le Comité conformément au premier critère, à savoir l'excellence professionnelle, et aux autres critères énoncés dans le présent rapport.
- Mesures législatives** : des modifications apportées à la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, entrées en vigueur le 28 février 1995, ont créé le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature et lui ont conféré un pouvoir législatif. Elles énoncent en détail la composition, les procédures, les critères de sélection et le caractère indépendant du Comité.
- Confidentialité** : le Comité continue à demander au gouvernement d'adopter la législation qui exempterait ses renseignements confidentiels afin de bénéficier de la protection accordée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.
- Procédures et politiques** : le Comité examine continuellement ses procédures et politiques, qui sont énoncées en détail dans le présent rapport.

En général, on ne considérera pas pour une entrevue des candidats au sujet de qui des plaintes ont été faites au Barreau et qui ne sont pas encore résolues. Il revient au candidat ou à la candidate de faire régler de telles plaintes; toutefois, si le Comité reçoit assez d'information indiquant que la plainte est frivole ou sans fondement, alors une telle plainte n'empêchera pas que le candidat ou la candidate soit considéré et passe une entrevue, mais la nomination de cette personne ne sera pas recommandée tant que la plainte n'aura pas été retirée.

En général, on ne considérera pas pour une entrevue des candidats qui font l'objet de demandes relatives à des erreurs et omissions en instance à l'Assurance de la responsabilité civile professionnelle des avocats. Il revient au candidat ou à la candidate de faire régler de telles demandes; toutefois, si le Comité reçoit assez d'information indiquant que la demande est sans fondement, une telle demande n'empêchera pas alors que la candidate ou le candidat soit considéré et passe une entrevue, mais la nomination de cette personne ne sera pas recommandée tant que la plainte n'aura pas été retirée.

Le Comité serait disposé à considérer la candidature d'une personne impliquée dans une demande ou procédure civile si, après avoir reçu les détails de l'instance, ses membres sont d'avis que la nature de la demande est telle qu'elle ne devrait pas empêcher la considération de la candidature en question.

Le Comité doit être avisé de tout jugement civil en instance, de tout arriéré de pension alimentaire, de toute proposition passée ou présente faite à des créiteurs ou cession de biens relative à une faillite, ainsi que de toute sanction prise par le Barreau du Haut-Canada ou par tout autre barreau.

Le Comité ne considérera pas la candidature d'une personne qui a un casier judiciaire.

## INTRODUCTION

Le 15 décembre 1988, le procureur général de l'époque, M. Ian Scott, annonçait à l'Assemblée législative de l'Ontario la création, à titre de projet pilote, du Comité consultatif sur les nominations à la magistrature et lui confiait la mission suivante :

[TRADUCTION] En premier lieu, élaborer et recommander des critères de sélection généraux, équitables et utiles, pour les nominations à la magistrature, afin d'assurer la sélection des meilleurs candidats; et, en second lieu, faire passer une entrevue aux candidats choisis par le Comité, ou qui lui ont été recommandés par le procureur général, et faire des recommandations.

Le 28 février 1995, la *Loi sur les tribunaux judiciaires* créait le Comité. Dès lors, toutes les nominations à la Cour de justice de l'Ontario sont faites par le procureur général à partir d'une liste de candidats que le Comité lui a recommandés en se basant sur des critères, politiques et procédures précis. Ces critères, politiques et procédures sont décrits en détail dans les pages suivantes.

Entre la date de création du Comité et le 31 décembre 2005, il y a eu 2 580 candidats au total, dont 778 femmes (30 %).

En 2005, le Comité s'est réuni 25 fois pour choisir des candidats, mener des entrevues et mener à bien des activités diverses. 161 candidats ont passé des entrevues et 49 d'entre eux ont été recommandés. Sur ce nombre, le procureur général a nommé 16 juges.



## **PARTIE I ANALYSE DES NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE**

### **1.0 Juges nommés du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005**

Au cours de cette période, 16 juges ont été nommés suivant les recommandations du Comité. Si l'on tient compte des 224 nominations précédentes, on arrive à un nombre total de 240 juges nommés depuis la création du Comité en 1989. Cependant, compte tenu des divers transferts, etc., 220 juges président à l'heure actuelle à la Cour de justice de l'Ontario à la suite des recommandations du Comité. Au total, la Cour de justice de l'Ontario compte 281 juges. Ainsi, plus de 78 % des juges provinciaux actuels ont été choisis par l'entremise du Comité.

Sur les 16 nouveaux juges nommés au cours de cette année civile, six sont des femmes, dix proviennent de la pratique privée, deux viennent du gouvernement et quatre étaient précédemment avocats de la Couronne. On trouvera la liste des juges nommés à l'annexe II.

Les personnes nommées sont âgées de 41 à 59 ans, et la moyenne d'âge est de 50 ans.

### **2.0 Aperçu des nominations : du 1<sup>er</sup> janvier 1989 au 31 décembre 2005**

L'annexe III dresse la liste alphabétique de tous les juges nommés par l'entremise du Comité ainsi que le lieu et la date de nomination.

Le caractère démographique de ces nominations est décrit dans les tableaux suivants, qui indiquent la date des diverses nominations, l'expérience en droit des personnes nommées ainsi que le nombre de nominations à partir de groupes désignés.



<b>DATE DES NOMINATIONS</b>									
Période de rapport	1 <sup>er</sup> jan. 99 au 31 déc. 99	1 <sup>er</sup> jan. 00 au 31 déc. 00	1 <sup>er</sup> jan. 01 au 31 déc. 01	1 <sup>er</sup> jan. 02 au 31 déc. 02	1 <sup>er</sup> jan. 03 au 31 déc. 03	1 <sup>er</sup> jan. 04 au 31 déc. 04	1 <sup>er</sup> jan. 05 au 31 déc. 05	Nombre total de nominations	
Nombre total de nominations	18	13	4	13	14	15	16	240	
<b>EXPÉRIENCE EN DROIT</b>									
	1 <sup>er</sup> jan. 99 au 31 déc. 99	1 <sup>er</sup> jan. 00 au 31 déc. 00	1 <sup>er</sup> jan. 01 au 31 déc. 01	1 <sup>er</sup> jan. 02 au 31 déc. 02	1 <sup>er</sup> jan. 03 au 31 déc. 03	1 <sup>er</sup> jan. 04 au 31 déc. 04	1 <sup>er</sup> jan. 05 au 31 déc. 05	Nombre total	% (N=240)
Pratique privée	11	11	3	12	8	9	10	165	68,8 %
Couronne provinciale	5	2	1	1	3	4	4	49	20,4 %
Procureur fédéral	0	0	0	0	2	1	0	09	3,8 %
Gouvernement	2	0	0	0	1	1	2	17	7,0 %
<b>NOMINATIONS À PARTIR DES GROUPES DÉSIGNÉS</b>									
	1 <sup>er</sup> jan. 99 au 31 déc. 99	1 <sup>er</sup> jan. 00 au 31 déc. 00	1 <sup>er</sup> jan. 01 au 31 déc. 01	1 <sup>er</sup> jan. 02 au 31 déc. 02	1 <sup>er</sup> jan. 03 au 31 déc. 03	1 <sup>er</sup> jan. 04 au 31 déc. 04	1 <sup>er</sup> jan. 04 au 31 déc. 04	Nombre total	% (N=240)
Femmes	5	2	1	4	6	4	6	81	33,8 %
Francophones	3	2	0	0	2	0	1	16	6,7 %
Premières Nations	0	0	0	0	0	0	1	5	2,0 %
Minorités visibles	0	2	0	1	0	1	1	16	6,7 %
Personnes avec handicap	0	0	0	0	0	0	0	0	0 %

Le Comité continue à encourager les candidatures de membres provenant de groupes désignés dans la profession juridique. Chaque annonce de poste vacant à la magistrature précise que :

[TRADUCTION] Les magistrats de la Cour de justice de l'Ontario devraient refléter, raisonnablement, la diversité de la population qu'elle sert. Les membres des minorités sont encouragés à poser leur candidature.

Les annonces sont publiées dans les *Ontario Reports*, recueils de jurisprudence largement diffusés auprès des avocats de la province. Elles sont également affichées sur le site Web des Cours de l'Ontario à [www.ontariocourts.on.ca](http://www.ontariocourts.on.ca) ainsi que sur celui de Bar-eX Communications Inc. à [www.bar-ex.com](http://www.bar-ex.com).

De plus, le Comité fait parvenir un avis anticipé des postes vacants à la magistrature à environ 205 associations de juristes et autres, comme l'Association du Barreau de l'Ontario, le Advocacy Research Centre for Persons with Disabilities (l'ancien ARCH), les Aboriginal Legal Services of Toronto, l'Association canadienne des avocats noirs et la Metro Toronto Chinese and Southeast Asian Legal Clinic, et leur demande de porter cet avis à l'attention de leurs membres. Les annonces de postes vacants sont également envoyées par courriel à diverses associations (The Advocates Society, Association nationale de la femme et du droit, Association du Barreau de l'Ontario, Ontario Crown Attorneys Association, Ontario Trial Lawyers Association, Women's Law Association of Ontario, Canadian Muslim Lawyer's Association, Indigenous Bar Association, L'Association des juristes d'expression française, Criminal Lawyers Association) ainsi qu'aux cliniques juridiques et aux associations juridiques dans l'ensemble de l'Ontario. Les membres du Comité se tiennent toujours disposés à assister (et en fait, assistent) à des réunions des associations pour discuter du processus de nomination et répondre aux questions sur les procédures et critères. Nous voulons que les membres de la profession et le grand public soient bien informés du processus de nomination à la magistrature.



## PARTIE II LÉGISLATION

### 1.0 Loi de 1994 modifiant des lois en ce qui concerne les tribunaux judiciaires

Les modifications apportées à la *Loi sur les tribunaux judiciaires* ont reçu la sanction royale en juin 1994 et ont été proclamées le 28 février 1995. L'article 43 de cette loi porte sur le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature, et se lit comme suit :

« *Comité consultatif sur les nominations à la magistrature*

43. (1) Est créé un comité appelé Comité consultatif sur les nominations à la magistrature en français et Judicial Appointments Advisory Committee en anglais.

*Composition*

(2) Le Comité se compose :

- a) de deux juges provinciaux, nommés par le juge en chef de la Division provinciale;
- b) de trois avocats, dont l'un est nommé par la Société du barreau du Haut-Canada, un autre par l'Association du barreau canadien (Ontario) et le dernier par la County and District Law Presidents Association;
- c) de sept personnes qui ne sont ni juges ni avocats, nommées par le procureur général;
- d) d'un membre du Conseil de la magistrature, nommé par celui-ci.

*Critères*

(3) Au moment de la nomination des membres effectuée aux termes des alinéas (2)b) et c), l'importance qu'il y a de refléter, dans la composition du Comité, la dualité linguistique de l'Ontario et la diversité de sa population et de garantir un équilibre général entre les deux sexes est reconnue.

*Mandat*

(4) Le mandat des membres est de trois ans et peut être renouvelé.

*Mandats de durées diverses*

(5) Malgré le paragraphe (4), les dispositions suivantes s'appliquent aux premières nominations effectuées aux termes du paragraphe (2) :

1. Le mandat d'un des juges provinciaux est de deux ans.
2. Le mandat de l'avocat nommé par l'Association du barreau canadien (Ontario) est de deux ans et celui de l'avocat nommé par la County and District Law Presidents Association est de un an.
3. Le mandat de deux des personnes qui ne sont ni juges ni avocats est de deux ans et celui de deux autres de ces personnes est de un an.

*Présidence*

(6) Le procureur général désigne un des membres à la présidence du Comité pour un mandat de trois ans.

*Mandat*

- (7) La même personne peut siéger comme président pendant plusieurs mandats.

*Mission*

- (8) Le Comité a pour mission de faire des recommandations au procureur général en ce qui concerne la nomination des juges provinciaux.

*Mode de fonctionnement*

- (9) Le Comité remplit sa mission de la façon suivante :
1. Lorsqu'un poste à la magistrature devient vacant et que le procureur général demande au Comité de faire une recommandation, celui-ci annonce le poste et examine toutes les demandes.
  2. Pour chaque poste à la magistrature qui est vacant et à l'égard duquel une recommandation est demandée, le Comité présente au procureur général une liste, selon un ordre de préférence, d'au moins deux candidats qu'il recommande, accompagnée d'un bref exposé des raisons à l'appui de ses recommandations.
  3. Le Comité procède à l'annonce et à l'examen des demandes conformément aux critères qu'il a établis, notamment l'évaluation de l'excellence professionnelle, la sensibilisation aux questions communautaires et les caractéristiques personnelles de candidats ainsi que la reconnaissance du fait qu'il est souhaitable que les nominations à la magistrature reflètent la diversité de la société ontarienne.
  4. Le Comité peut recommander des candidats qui ont subi une entrevue au cours de l'année précédente, s'il n'y a pas assez de temps pour procéder à une nouvelle annonce et à un nouvel examen.

*Qualités requises*

- (10) Le Comité ne peut prendre en considération la demande d'un candidat que s'il est membre du barreau d'une des provinces ou d'un des territoires du Canada depuis au moins dix ans ou qu'il est, pour une période totale d'au moins dix ans, membre d'un tel barreau ou juge n'importe où au Canada après avoir été membre d'un tel barreau.

*Recommandation du procureur général*

- (11) Le procureur général ne recommande au lieutenant-gouverneur en conseil en vue d'une nomination à un poste à la magistrature qu'un candidat qui a été recommandé pour ce poste par le Comité aux termes du présent article.

*Rejet de la liste*

- (12) Le procureur général peut rejeter les recommandations du Comité et exiger que celui-ci présente une nouvelle liste.

*Rapport annuel*

- (13) Le Comité soumet au procureur général un rapport annuel sur ses activités.

*Dépôt*

- (14) Le procureur général présente le rapport annuel au lieutenant-gouverneur en conseil et le dépose alors devant l'Assemblée.»

## **PARTIE III CONFIDENTIALITÉ**

### **1.0 Introduction**

Le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature a adopté les deux principes fondamentaux suivants concernant la confidentialité des renseignements en sa possession :

- a) tous les renseignements relatifs aux méthodes et procédures du Comité doivent être, et sont, à la disposition de quiconque souhaite les consulter;
- b) les renseignements individuels sur les candidats sont entièrement confidentiels, à moins qu'ils ne soient divulgués par les candidats eux-mêmes.

### **2.0 Renseignements sur les méthodes et procédures**

La *Loi sur les tribunaux judiciaires*, en vertu des modifications apportées en 1995, précise clairement que le Comité doit être composé de 13 membres, dont la majorité doivent être des personnes qui ne sont ni juges ni avocats. Les organismes chargés des nominations doivent reconnaître l'importance qu'il y a de refléter, dans la composition du Comité, la diversité de la population de l'Ontario et de garantir un équilibre général tenant compte de la dualité linguistique de la province, de la représentation des minorités et de l'équilibre entre les deux sexes.

Le présent rapport précise les critères et les méthodes de sélection des candidats.

Les membres du Comité font des présentations auprès d'organismes ou lors de conférences juridiques afin d'informer les membres de la profession et du public du processus de nomination et sont convaincus que ce processus doit être totalement ouvert et transparent.

### **3.0 Renseignements sur les personnes ayant posé leur candidature**

Autant il est ouvert à l'égard des renseignements mentionnés dans l'article précédent, autant le Comité veille soigneusement à protéger le caractère confidentiel des renseignements concernant les candidats. À cette fin, il prend les mesures suivantes :

- 1) les renseignements les plus délicats sont gardés en lieu sûr au domicile des membres, ou par la secrétaire du Comité;
- 2) le jour des entrevues, les candidats n'ont pas l'occasion de se rencontrer;

- 3) les dossiers des candidats et les notes des membres sont détruits ou déchetés dès que possible après que les candidats ont été recommandés ou que leur candidature a expiré;
- 4) les personnes citées en référence par les candidats sont avisées que leur nom ne sera pas associé à leurs commentaires confidentiels;
- 5) les avocats, juges, agents des tribunaux et représentants communautaires avec lesquels le Comité communique pour des enquêtes confidentielles sont avisés que leur nom ne sera pas associé à leurs commentaires confidentiels;
- 6) l'accès aux dossiers du Comité est strictement interdit à toute personne externe, y compris aux fonctionnaires qui ne sont pas associés au Comité;
- 7) le Comité tient ses réunions et ses entrevues ailleurs que dans les locaux du gouvernement.

#### **4.0 Demande de renseignements**

En 1993, un citoyen a cherché à obtenir des renseignements concernant la nomination d'un juge. Le traitement de cette demande a finalement été conclue en 1997 lorsque la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé une décision de la Cour divisionnaire, en concluant que les notes privées des membres du Comité n étaient pas accessibles au public en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. On trouvera des détails sur ce litige dans les rapports annuels de 1996 et de 1997.

#### **5.0 Ce qu'il reste à faire**

Le Comité a demandé au gouvernement à plusieurs occasions, et continue à lui demander, de modifier la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Le Comité veut que les renseignements privés sur les candidats soient exemptés de l'application de cette loi. Il existe un précédent dans ce domaine avec le chapitre 12 des L.O. 1994, aux termes duquel tous les dossiers du Conseil de la magistrature de l'Ontario ne peuvent être divulgués sans l'accord du dit Conseil.

## **PARTIE IV CRITÈRES DE NOMINATION**

Il importe que les membres du barreau admissibles et le grand public soient au courant des critères retenus par le Comité pour choisir les candidats qu'il recommande. C'est pourquoi, par souci de commodité, ces critères sont repris dans le présent rapport.

Voici le résumé des critères actuellement en vigueur :

### **1.0 Critères d'évaluation des candidats**

#### **Excellence professionnelle**

- Haut niveau de réussite professionnelle dans le ou les secteurs juridiques dans lesquels le candidat a exercé son activité. Il est souhaitable, mais non essentiel, que le postulant ait de l'expérience dans le domaine du droit qui est de la compétence de la Cour de justice de l'Ontario où il souhaite être nommé.
- Participation aux activités professionnelles qui permettent de se tenir au courant de l'évolution du droit et de l'administration de la justice.
- Intérêt pour les volets administratifs des attributions d'un juge ou certaines dispositions en ce sens.
- Capacité de bien écrire et de bien communiquer.

#### **Conscience communautaire**

- Empressement au service du public.
- Conscience des problèmes sociaux à l'origine des affaires portées devant les tribunaux et intérêt pour parfaire sa connaissance de ces phénomènes.
- Sensibilité à l'évolution des valeurs sociales relatives aux questions criminelles et familiales.
- Intérêt pour les méthodes de règlement des différends offrant une solution de rechange aux jugements formels ainsi que pour les ressources communautaires pouvant intervenir dans le processus de règlement des affaires.

### **Qualités personnelles**

- Aptitude à écouter.
- Respect de la dignité essentielle des personnes, sans égard à leur situation.
- Politesse et considération pour autrui.
- Conscience morale et valeurs éthiques exemplaires.
- Capacité de prendre rapidement des décisions.
- Patience.
- Ponctualité et bonnes habitudes régulières de travail.
- Réputation d'intégrité et d'équité.
- Compassion et empathie.
- Absence de manières pompeuses et de tendances à l'autoritarisme.

### **Considérations démographiques**

- La magistrature de la Cour de justice de l'Ontario devrait être raisonnablement représentative de la population qu'elle sert. Il convient donc de remédier à la sous-représentation des femmes et des personnes handicapées, ainsi que des minorités visibles, culturelles et raciales.

## PARTIE V POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES AUX NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE

### 1.0 Formule de renseignements sur le candidat/la candidate à la magistrature

1. Tous les candidats doivent soumettre un exemplaire dactylographié de la formule de renseignements sur le candidat/la candidate (révisée), qui a été conçue de manière à obtenir des renseignements qui ne figurent habituellement pas dans un *curriculum vitae* ordinaire. Il s'agit notamment de la nature des travaux juridiques et de l'expérience que le candidat a acquise dans l'exercice de ses fonctions, y compris l'expérience préalable à son accession au domaine du droit. Les candidats expliquent aussi pourquoi ils sont intéressés à devenir juges et évaluent leurs propres qualités à cet égard.

La demande des candidats qui transmettent un *curriculum vitae* ordinaire et refusent de remplir la formule du Comité sera rejetée, sans être examinée.

2. Les candidats remettent 14 copies de la formule de renseignements. Ils joignent à leur première demande une copie de chacune des formules dûment signées d'autorisation de sécurité, de divulgation de renseignements, et d'autorisation de divulguer. Par la suite, ils envoient une lettre en 14 exemplaires chaque fois qu'ils demandent que leur candidature soit examinée en vue de combler une vacance donnée.
3. Les candidats doivent envoyer une demande ou une lettre pour chaque vacance annoncée qui les intéresse. Le Comité n'examine pas d'office les demandes versées aux dossiers. Il est préférable que les personnes intéressées présentent une nouvelle demande au bout d'un an pour que leur dossier de candidature reflète tous les changements éventuels.
4. La formule de renseignements est conservée pendant un an. À la fin de l'année, le candidat est informé que sa formule est périmée et qu'il doit, pour garder son dossier actif, envoyer 14 copies d'une nouvelle formule révisée.
5. Un accusé de réception est envoyé pour chaque demande donnant suite à la parution d'une annonce de poste vacant à la magistrature. Cependant, le Comité n'informe pas les candidats s'ils n'ont pas été retenus pour une entrevue. Au contraire, la lettre d'accusé de réception précise aux candidats : [traduction] «*si vous êtes sélectionné(e) pour une entrevue, nous communiquerons par téléphone avec vous dans la semaine du...*».

6. Les candidats qui ont passé une entrevue au cours des douze derniers mois ne seront pas nécessairement convoqués à une nouvelle entrevue mais le Comité examinera toujours la candidature de toute personne qui a demandé que sa demande soit examinée pour le siège vacant annoncé.
7. Les candidats ayant passé une entrevue à cette occasion ou lors d'une occasion précédente et qui ont demandé que leur candidature soit examinée pour une vacance donnée qui a été annoncée **ne sont pas** informés si leur nom a été ajouté à la liste soumise au procureur général. De la même façon, le Comité n'informe pas les candidats lorsqu'il a terminé son travail et soumis une liste des candidats recommandés au procureur général.

### Références

1. Le Comité demande aux candidats de ne pas joindre de lettres d'appui et de ne pas en faire envoyer.
2. Le Comité demande aux candidats de fournir les noms, **adresses complètes, y compris les codes postaux, les numéros de téléphone à domicile** et au bureau des personnes qu'ils ont citées pour fournir des références. Les candidats doivent s'assurer de l'exactitude des renseignements fournis avant d'envoyer leur formule. Étant donné que les membres contrôlent les références en soirée et pendant les fins de semaine, il est primordial d'indiquer le numéro de **téléphone à domicile** des personnes dont le nom a été donné en référence.
3. Le Comité envoie à toutes les personnes mentionnées en référence une lettre pour les informer qu'un candidat a soumis leur nom et qu'un membre du Comité pourrait communiquer avec elles. Il indique également qu'elles ne sont pas tenues de communiquer par écrit avec le Comité et joint une liste des membres.
4. Le Comité garde en toute confidentialité les renseignements fournis par les personnes dont le nom est donné comme référence et obtenus grâce à des demandes de renseignements confidentielles.

## 2.0 Demandes et plaintes du Barreau et autres demandes et plaintes en instance

1. Plaintes relatives à la pratique : En général, on ne considérera pas pour une entrevue des candidats au sujet de qui des plaintes ont été faites au Barreau et qui ne sont pas encore résolues. Il revient au candidat ou à la candidate de faire régler de telles plaintes; toutefois, si le Comité reçoit assez d'information indiquant que la plainte est frivole ou sans fondement, alors une telle plainte n'empêchera pas que le candidat ou la candidate soit considéré et passe une entrevue, mais la nomination de cette personne ne sera pas recommandée tant que la plainte n'aura pas été retirée.



- Pour être admissibles, les candidats doivent avoir été membres d'un barreau provincial ou territorial au Canada pendant au moins 10 ans, ou, pendant au moins 10 ans au total, avoir été membres d'un tel barreau ou exercé les fonctions de juge n'importe où au Canada, après avoir été membres en règle dudit barreau, et en être actuellement un membre en règle.
2. Demandes relatives à des erreurs et omissions : En général, on ne considérera pas pour une entrevue des candidats qui font l'objet de demandes relatives à des erreurs et omissions en instance à l'Assurance de la responsabilité civile professionnelle des avocats. Il revient au candidat ou à la candidate de faire régler de telles demandes; toutefois, si le Comité reçoit assez d'information indiquant que la demande est sans fondement, une telle demande n'empêchera pas alors que la candidate ou le candidat soit considéré et passe une entrevue, mais la nomination de cette personne ne sera pas recommandée tant que la plainte n'aura pas été retirée.
  3. Si le Barreau du Haut-Canada ou tout autre barreau a pris des sanctions contre la candidate ou le candidat, le Comité souhaite en connaître les circonstances. Le Comité décidera alors s'il y a lieu de considérer ou non la candidature de cette personne à une nomination à la magistrature.
  4. Demandes ou jugements en matière civile : Le Comité serait disposé à considérer la candidature d'une personne impliquée dans une réclamation ou procédure civile si, après avoir reçu les détails de l'instance, ses membres sont d'avis que celle-ci ne justifie pas le rejet de la candidature de la personne en question.
  5. Autres questions financières : Le Comité doit être avisé de tout jugement civil en instance, de tout arriéré de pension alimentaire, de toute proposition passée ou présente faite à des créditeurs ou de cession de biens relative à une faillite, ainsi que de toute difficulté financière grave éprouvée par un candidat.
  6. De plus, si un candidat fait l'objet d'une ordonnance d'un tribunal, le Comité doit en être avisé.

### **3.0 Casier judiciaire**

Le Comité n'examinera pas la candidature d'une personne qui a un casier judiciaire. Il appartient à celle-ci d'obtenir un pardon.

### **4.0 Directives sur les conflits d'intérêts**

1. Le Comité n'examinera aucune demande de nomination à la magistrature présentée par un député ou une députée qui est membre du parti politique du gouvernement au pouvoir. Les anciens députés membres du parti politique au pouvoir peuvent poser leur candidature deux ans après avoir quitté leurs fonctions à l'Assemblée législative.

2. Les membres du Comité ne peuvent pas soumettre de demande de nomination à la magistrature provinciale pendant deux ans à partir de la date à laquelle ils cessent de siéger au Comité.
3. Le nom d'aucun membre actif du Comité ne peut être donné comme référence par un candidat qui présente une demande de nomination à la magistrature provinciale.
4. Les membres du Comité qui estiment avoir un parti pris ou un préjugé, réel ou apparent, à l'égard d'un candidat doivent faire part de ce conflit et se retirer du processus intégral de dotation du poste.

## **5.0 Généralités**

### **Deuxième entrevue des candidats**

Le Comité ne conserve pas de registre des candidats qui ont déjà été recommandés, mais n'ont pas été nommés, ou qui ont passé une entrevue mais n'ont pas été recommandés.

Le Comité n'estime pas nécessaire de convoquer à une nouvelle entrevue les candidats qui en ont déjà passé une au cours des douze mois précédents. S'ils demandent par écrit que leur candidature soit examinée pour le siège vacant, ces candidats seront comparés objectivement et classés avec les autres personnes ayant passé des entrevues pour le siège en question. Néanmoins, le Comité se réserve le droit de convoquer un candidat à une nouvelle entrevue, et il se prévaut de cette prérogative lorsqu'il l'estime approprié.

### **Avis de vacance et transfert après nomination**

Lorsqu'un siège de la magistrature de la Cour de justice de l'Ontario devient vacant, le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario, après avoir tenu compte des ressources nécessaires à l'échelle de la province, établit le lieu du siège à pourvoir et en informe le procureur général. Ce dernier demande alors au Comité de déclencher le processus d'identification des candidats aptes à être nommés à la magistrature pour être en mesure de lui présenter des recommandations.

En raison du nombre important de demandes de transfert, le juge en chef a avisé le Comité que même s'il conserve le pouvoir discrétionnaire d'affecter les juges selon les besoins de la Cour en tout temps, la Cour de justice de l'Ontario a pour politique générale de ne pas prendre en compte une demande de changement permanent d'affectation présentée par une ou un juge dans les cinq ans suivant sa nomination. Avant de déclarer qu'un poste à la magistrature est vacant, les besoins de la Cour et l'engagement à long terme de la collectivité concernée font l'objet d'un examen et d'une évaluation. Il s'agit d'un engagement pris à la fois par la Cour et par la ou le juge nommé à ce poste. En général, lorsque quelqu'un est nommé à la magistrature dans un tribunal local, si cette personne ne demeure pas déjà dans la collectivité en question ou à proximité, la Cour s'attend à ce qu'elle déménage rapidement après sa nomination pour s'installer dans la

collectivité en question ou à une distance raisonnable de celle-ci. Dans les circonstances, la Cour remboursera les coûts de transport de la ou du juge et de sa famille ainsi que ses frais de déménagement selon les règles établies dans le *Manuel du juge*. Après avoir siégé pendant cinq ans à ce poste, le ou la juge peut demander un transfert. S'il y a alors un poste vacant, cette demande sera examinée avec celles présentées par d'autres juges souhaitant être affectés au même endroit. D'autres facteurs interviendront également, notamment les besoins des localités en question et l'opinion du juge en chef des autres juges de la région.

**La procédure ci-dessous décrit toutes les étapes que suit le Comité pour arriver à ses recommandations:**

### **Annonce de la vacance**

Tous les sièges vacants sont annoncés dans *Ontario Reports*. Les candidats disposent de trois semaines pour envoyer leurs demandes. Outre ces annonces, le Comité fait parvenir un avis anticipé du siège vacant à près de 205 associations juridiques et non juridiques et leur demande de porter l'avis à l'attention de leurs membres. Ces annonces sont également affichées sur le site Web des Cours de l'Ontario à [www.ontariocourts.on.ca](http://www.ontariocourts.on.ca) ainsi que sur le site Web de Bar-eX Communications Inc. à [www.bar-ex.com](http://www.bar-ex.com).

### **Examen des demandes par les membres**

Chaque membre reçoit une liste de tous les candidats ayant répondu à l'annonce et des copies de toutes les formules de renseignements sur le candidat/la candidate nouvelles et mises à jour. Les membres examinent et évaluent soigneusement les demandes et dressent la liste des candidats qu'ils estiment aptes à passer à la prochaine étape, soit le contrôle des références et les demandes de renseignements confidentielles. Ils remettent cette liste à la secrétaire du Comité, qui se charge de compiler une liste maîtresse des candidats choisis par au moins trois membres. Ces candidats feront l'objet d'un contrôle des références et de demandes de renseignements confidentielles. Si un membre du Comité prouve que l'on a omis de sélectionner, pour le contrôle des références et la demande de renseignements confidentielle, une candidate ou un candidat ayant la qualification requise pour la nomination à un poste de juge, ce membre peut demander que l'on ajoute à la liste le nom de la candidate ou du candidat en question.

### **Contrôle des références et demandes de renseignements confidentielles**

Chaque membre reçoit une liste de candidats choisis par au moins trois membres du Comité en vue d'un contrôle des références et de demandes de renseignements confidentielles. Ces demandes sont adressées à des juges, des agents des tribunaux, des avocats, des associations juridiques ou des organisations de services sociaux ou communautaires de même qu'aux personnes que le candidat a citées comme références.

Après cette étape, les membres du Comité se réunissent pour discuter de l'information obtenue et choisir les candidats qui seront convoqués à des entrevues.

Cette réunion de sélection a généralement lieu de trois à quatre semaines après que les membres ont reçu la liste des candidats à examiner. Les entrevues ont lieu environ deux semaines après la réunion de sélection.

### **Entrevues et recommandations au procureur général**

Habituellement, 16 candidats au plus sont convoqués à des entrevues d'environ trente minutes qui s'échelonnent sur deux jours. Tous les membres du Comité assistent à chaque entrevue. En revanche, les membres du Comité questionnent à tour de rôle les postulants. Après chaque entrevue, le Comité discute des mérites de la candidate ou du candidat. Après la dernière entrevue, les membres du Comité discutent des mérites des candidats qui viennent de passer une entrevue et de ceux des candidats qu'ils ont déjà rencontrés dans l'année qui précède et qui ont présenté une demande relative à la vacance en question.

La liste des candidats recommandés n'est remise au procureur général que lorsque les résultats positifs des contrôles exigés auprès du Barreau, de LawPRO et du CIPC ont été obtenus. Ces résultats sont habituellement reçus dans les trois semaines qui suivent les entrevues.

Le Comité présente alors au procureur général une liste restreinte des candidats classés par ordre de mérite, accompagnée seulement de leur formulaire de candidature.

C'est à ce stade que prend fin le travail du Comité. Le Comité n'avise pas les candidats que leur nom figure ou non sur la liste restreinte présentée au procureur général, puisqu'il s'agit d'une recommandation personnelle et confidentielle à l'intention du procureur général.

Il convient de signaler que le Comité a mis en place une procédure qui permet d'éviter les retards à combler les vacances inattendues, comme dans le cas d'une démission, d'une maladie ou d'une mort subites. En pareil cas, à la demande du procureur général, le Comité peut recommander des candidats qui ont déjà présenté des demandes pour la région de la vacance à combler et ont passé une entrevue, sans annoncer la vacance. Cette procédure s'applique uniquement aux régions pour lesquelles un concours a été annoncé au cours des douze mois précédents. Toutefois, le Comité préfère annoncer les sièges vacants et ne déroge à cette procédure que dans de rares circonstances.

## **6.0 Changements de la composition du Comité**

La composition du Comité a subi d'importants changements en 2005.

En août 2005, le procureur général a nommé M<sup>me</sup> la juge Lucy Glenn pour remplacer M<sup>me</sup> la juge Marjoh Agro.

M. le juge Jean-Gilles Lebel a été nommé au Comité en septembre 2005 pour remplacer M<sup>me</sup> la juge Anne-Marie Bonkalo devenue juge en chef adjointe à la Cour de justice de l'Ontario le 18 mai 2005.

Le juge régional principal Timothy Culver a démissionné de son poste de président du Comité. En octobre 2005, le procureur général a nommé M. Hanny Hassan pour le remplacer à ce poste.

## **7.0 Personnel de soutien**

Priscilla Chu est secrétaire du Comité depuis le 6 décembre 1999. Son travail et son dévouement se sont avérés extrêmement précieux dans le maintien d'un rendement de très haut niveau dans tous les aspects des travaux du Comité. M<sup>me</sup> Chu anticipe les besoins du Comité et, comme ses membres, travaille avec ardeur. La contribution de M<sup>me</sup> Chu au Comité est exceptionnelle. Grâce à sa connaissance de tous les aspects de la procédure et à sa coordination efficace, les membres du Comité peuvent se concentrer sur la sélection des nominations à la magistrature.

En juillet 2005, M<sup>me</sup> Chu a été détachée auprès du Bureau de juge en chef de l'Ontario. Elle a été remplacée, pour la durée de ce détachement, par M<sup>me</sup> Janice Cheong. Le Comité tient à féliciter M<sup>me</sup> Chong pour la rapidité avec laquelle elle s'est familiarisée avec les fonctions de son poste.

Le Comité tient également à souligner le professionnalisme et l'engagement de M<sup>me</sup> Carol Chan. Alliant des capacités d'organisation à de l'entregent, elle offre au Comité un service hors pair de secrétariat et de bureau.

Enfin, le Comité remercie l'honorable Michael Bryant, procureur de l'Ontario. Il exprime aussi sa reconnaissance pour leur coopération aux personnes suivantes : M<sup>me</sup> Nikki Holland, conseillère principale, relations avec les intervenants et nominations, au Bureau du procureur général, M. Warren Dunlop, directeur des services judiciaires auxiliaires du ministère, M<sup>me</sup> Marilyn McDonald du Barreau du Haut-Canada, M<sup>me</sup> Carol O'Reily des services policiers de Toronto et M<sup>mes</sup> Caron Wishart et Kathi MacDonald de l'Assurance de la responsabilité civile professionnelle des avocats.

## **8.0 Communications, éducation et marketing**

### **Le Comité**

- ▶ a fait savoir à près de 205 organismes, y compris des facultés de droit, que certains de ses membres assisteraient volontiers à leurs réunions pour expliquer son mandat, ses critères et ses procédures;

- ▶ a fait des présentations lors de diverses réunions de la profession juridique et devant des associations, dont l'Institut annuel et des réunions du conseil d'administration de l'Association du Barreau de l'Ontario;
- ▶ a fait des présentations dans des écoles et des universités;
- ▶ a réagi à propos de divers articles publiés dans la presse qui reflétaient une mauvaise compréhension de son rôle en envoyant une lettre au rédacteur.

### **Initiatives**

M. Timothy Culver, juge en chef régional, a représenté le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature au séminaire « Her Majesty's Commissioners for Judicial Appointments – Judicial Diversity Summit », tenu à Londres, au Royaume-Uni, le 2 novembre 2005. Ce sommet visait à réunir un petit nombre de juges et de décideurs de haut rang venus du Canada, de France, d'Italie et des États-Unis afin de discuter avec leurs homologues du Royaume-Uni de leur expérience directe dans certains domaines précis.

M. Douglas Grenkie, nommé au Comité par l'Association du Barreau de l'Ontario, a publié un article dans la revue « Briefly Speaking » de cette association.

## **PARTIE VI PERSPECTIVES D'AVENIR**

### **1.0 Recommandations de candidats**

Même si le Comité est convaincu que l'expérience de la plaidoirie est importante, il estime qu'il convient d'appliquer tous les critères lors de l'évaluation des mérites de chaque postulant. C'est pourquoi il a recommandé de temps à autre et continuera de recommander des personnes qui ne sont pas des avocats plaidants, mais qui ont fait preuve d'excellence professionnelle dans d'autres secteurs du droit.

Le Comité a continué d'augmenter le nombre d'entrevues chaque fois qu'un poste devient vacant. En fournissant le nom de tous les candidats ayant passé une entrevue au cours des douze derniers mois, un plus grand nombre de personnes ayant des antécédents diversifiés est recommandé au procureur général sur une liste classée par ordre de priorité. L'excellence professionnelle continue d'occuper une place prioritaire aux yeux du Comité.

### **2.0 Contact avec les communautés**

Le Comité reconnaît clairement que la communication avec les communautés fait partie de ses attributions et, à ce titre, il continuera d'inviter des candidats de diverses sections sous-représentées de la collectivité juridique à présenter des demandes. Il étudie les moyens de communiquer avec toutes les personnes ayant les compétences requises afin de les encourager à poser leur candidature à un poste de juge de la Cour de justice de l'Ontario.

En dépit d'une augmentation constante du nombre d'étudiants provenant de communautés traditionnellement sous-représentées choisissant la profession juridique, le Comité reconnaît qu'il existe un certain nombre d'obstacles, tant matériels que sociaux, à surmonter avant que le nombre d'étudiants soit assez important pour permettre à l'Ontario d'atteindre son objectif, c'est-à-dire d'avoir une magistrature vraiment représentative de sa population.

Le Comité s'est rendu compte que souvent, les candidats des divers groupes désignés ne se représentent pas à un poste vacant à la magistrature si leur première tentative s'est soldée par un échec. Le Comité encourage tous les avocats et avocates détenant les qualités requises à se porter candidats et à continuer de le faire s'ils visent une nomination à la magistrature.

Le tableau ci-dessous montre le pourcentage des demandes présentées par des femmes chaque année :

Année	Total des demandes reçues	Postulante	Pourcentage de postulantes
1989	338	42	12 %
1990	318	137	43 %
1991	116	44	37 %
1992	186	58	31 %
1993	113	39	34 %
1994	137	51	37 %
1995	85	22	26 %
1996	235	52	22 %
1997	108	30	28 %
1998	148	38	26 %
1999	142	36	25 %
2000	126	36	29 %
2001	100	33	33%
2002	29	10	34 %
2003	175	73	42 %
2004	75	28	37 %
<b>2005</b>	<b>149</b>	<b>49</b>	<b>33 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 580</b>	<b>778</b>	<b>30 %</b>

Le Comité s'inquiète à propos du nombre de nouvelles candidatures. Bien que ces candidatures soient toutes de haut niveau, le Comité a le sentiment qu'il y a beaucoup d'autres personnes possédant les qualités requises qui, pour une raison inconnue, ne posent pas leur candidature.

Le Comité est d'avis que les membres de la profession, les groupes communautaires et le public en général doivent encourager les avocats compétents à présenter des demandes.



Le Comité reconnaît qu'il doit redoubler d'efforts pour encourager les membres qualifiés des groupes sous-représentés à poser leur candidature.

### **3.0 Représentativité du Comité**

Il est important que la représentation au sein du Comité soit aussi diversifiée que possible. Le paragraphe 43(3) de la loi modifiée établit les critères suivants pour les membres du Comité :

«Au moment de la nomination des membres [...], l'importance qu'il y a de refléter, dans la composition du Comité, la dualité linguistique de l'Ontario et la diversité de sa population et de garantir un équilibre général entre les deux sexes est reconnue.»

En 2005, le Comité comptait neuf hommes et quatre femmes parmi ses membres, représentant les diverses régions géographiques de la province. Même si sa composition ne peut pas toujours refléter en tout temps l'ensemble des groupes, le Comité reconnaît néanmoins qu'un juste équilibre enrichit ses délibérations. Il est important de maintenir cet équilibre.

Il incombe au procureur général de nommer la plupart des membres du Comité, mais le Barreau du Haut-Canada, le juge en chef, l'Association du Barreau de l'Ontario, la County and District Law Presidents' Association et le Conseil de la magistrature de l'Ontario doivent continuer de nommer des représentants qui reflètent la population de la province de l'Ontario.



## CONCLUSION

Le Comité a établi des critères et des procédures qui ont donné naissance à un processus juste et impartial de nomination des juges à la Cour de justice de l'Ontario, processus qui, le Comité espère, contribue à faire disparaître toute perception de parti pris ou de favoritisme politique dans les nominations à la magistrature. Il continuera à réévaluer ses critères et procédures. Le Comité s'est efforcé de recommander au procureur général des personnes qui possèdent toutes les qualités requises selon ces critères et qui ont gagné l'estime de leurs confrères et du public.

Le Comité continuera de rechercher l'excellence chez les candidats qu'il recommande en vue d'une nomination à un poste de juge à la Cour de justice de l'Ontario. Il continuera à encourager des personnes appartenant aux groupes désignés à poser leur candidature, de façon que l'appareil judiciaire de l'Ontario reflète raisonnablement bien la diversité de la population qu'il sert. La qualité des postulants que le Comité rencontre est impressionnante.

Dans leur majorité, les membres du Comité sont des personnes qui travaillent pendant la journée. Elles consacrent beaucoup de leur temps aux travaux du Comité et exécutent ces derniers avec une grande compétence. En dépit d'une lourde charge de travail, les membres du Comité s'intéressent fortement au processus et tirent une grande satisfaction personnelle de leur participation à ce travail enrichissant.

Voici l'estimation du temps consacré par un membre non juriste du Comité à la procédure de sélection et de recommandation pour combler un poste vacant à la magistrature :

1<sup>e</sup> étape : Examen des candidatures reçues

- en moyenne, il y a 150 candidatures par annonce de vacance
- 15 minutes pour l'examen de chaque candidature

$15 \text{ min} \times 150 = 2\,250 \text{ minutes} = \mathbf{37,5 \text{ heures}}$

2<sup>e</sup> étape : Vérification des références

- 4 personnes citées en référence pour chaque candidat
- en présumant que chaque membre doit vérifier les références de cinq candidats et que chaque vérification prend 15 minutes

$15 \text{ min} \times 5 \times 4 = 350 \text{ minutes}$  (minimum – plus le temps pour rappeler au besoin)  
 $= \mathbf{5 \text{ heures}}$

3<sup>e</sup> étape : Préparation en vue de la réunion de sélection

- en moyenne, 60 candidats font partie de la liste de présélection pour les entrevues
- temps passé pour examiner les dossiers de candidature ainsi que les notes concernant les contrôles des références et les enquêtes confidentielles : 15 minutes par candidat

15 min x 60 = 900 minutes = **15 heures**

4<sup>e</sup> étape : Réunion de sélection

- en moyenne, sélection de 16 candidats sur 60 en vue d'une entrevue
- 3 minutes par candidat

3 min x 60 = 180 minutes = **3 heures**

5<sup>e</sup> étape : Préparation en vue des entrevues

- en estimant à 15 minutes le temps passé pour examiner chaque dossier de candidature, y compris les notes concernant les contrôles des références et les enquêtes confidentielles; soit, pour 16 candidats

15 min x 16 = 240 minutes = **4 heures**

6<sup>e</sup> étape : Entrevues

- en moyenne, 16 entrevues réparties sur 2 journées
- 45 minutes par entrevue

45 min x 16 = 72 minutes = **12 heures**

7<sup>e</sup> étape : - Évaluation des personnes interviewées

- Discussion sur les mérites respectifs des candidats
- Recommandation

**1 à 2 heures**

Estimation du nombre d'heures passées au total par chaque membre pour combler un poste vacant = **78,5 heures**

En se basant sur une journée de travail de 7 heures, 78,5 heures = **11,21 jours**

Il ne s'agit là que d'estimations.

De plus, chaque membre du Comité a aussi des tâches administratives liées au maintien des documents confidentiels en rapport avec les travaux du Comité. À l'heure actuelle, il y a quelque 551 dossiers actifs. En moyenne, un dossier contient de 13 à 15 pages et doit généralement être mis à jour une fois par an ainsi qu'à l'occasion de la procédure de sélection pour un poste vacant si la personne en question pose sa candidature.

Je tiens donc à rendre personnellement hommage à chacune et chacun des membres non juristes du Comité ainsi qu'aux membres juristes et avocats pour leur contribution inestimable au système judiciaire de l'Ontario.

Très respectueusement,



Timothy A. Culver,  
Juge régional principal et président  
(du 26 juillet 2004 au 2 octobre 2005)



Hanny A. Hassan,  
Président  
(depuis le 3 octobre 2005)



## MEMBRES :



**Timothy Culver, juge principal régional, Hamilton**  
(président du 26 juillet 2004 au 2 octobre 2005)

Admis au Barreau en 1974, M. le juge Culver a exercé sa profession dans le cadre d'un cabinet d'avocats privé jusqu'en 1994, date à laquelle il a été nommé juge de la Cour de justice de l'Ontario, Division provinciale, à Kitchener. Avant cette nomination, M. Culver a été président et membre du conseil de l'association juridique du comté de Halton, membre de l'Association du Barreau canadien (Ontario), membre du conseil d'administration du Burlington Youth Residences et du Burlington Art Centre, ainsi que vice-président du chapitre de Burlington de la Fondation des maladies du cœur et membre de plusieurs autres conseils d'administration et organismes bénévoles. M. Culver a également reçu la médaille du 125<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération du Canada que lui a remise, en 1992, l'honorable Ray Hnatyshyn, gouverneur général du Canada de l'époque, en reconnaissance de « sa contribution importante à la communauté de ses compatriotes et au Canada ». Il a été actif dans la magistrature depuis sa nomination puisqu'il a occupé les fonctions de juge administratif local à la fois à Kitchener et à Hamilton. Il a été directeur régional de la région du centre-ouest de la Conférence des juges de l'Ontario ainsi que président du comité des conditions de service et membre du comité des retraites et avantages sociaux. Il siège actuellement au Comité de direction du juge en chef et au Conseil d'évaluation des juges de paix et il préside le comité des juges et chefs de l'administration locaux. Il a été nommé au Comité par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario.



**Hanny A. Hassan, Toronto (membre non juriste)**  
(Président depuis le 3 octobre 2005)

Après avoir obtenu son baccalauréat en génie à l'Université Western Ontario en 1964, M. Hanny Hassan a obtenu sa maîtrise en génie à l'Université Dalhousie (auparavant l'Université technique de la Nouvelle-Écosse) en 1971. M. Hassan a mené une carrière active au sein d'une importante firme d'experts-conseils en génie, où il a été directeur et associé. Jusqu'à sa retraite en 2002, il assumait d'importantes responsabilités de gestion et techniques pour la division de la firme chargée de la conception de bâtiments. Il gère maintenant un bureau de génie-conseil indépendant, Alef Consulting Inc., à Toronto (Ontario). Il est membre du Comité régional de l'Ontario du Conseil canadien des normes de la radiotélévision, président du Conseil des communautés musulmanes du Canada et ancien coprésident du Comité national de liaison entre musulmans et chrétiens. De 1991 à 1995, il a présidé le Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario. Pendant de nombreuses années, il a également siégé au comité consultatif communautaire d'OMNI Television.



### **M<sup>me</sup> Lucy C. Glenn, juge, Chatham**

M<sup>me</sup> Glenn est diplômée de l'Université de Guelph (B.Sc.M., 1969) et de l'Université de Toronto (B.Ed., 1970). Elle a débuté sa vie professionnelle en tant que professeure d'école secondaire, de 1970 à 1974. Elle a reçu son LL.B. de l'Université de Western Ontario en 1997 et, après son admission au barreau de l'Ontario en 1979, elle a exercé à titre individuel pendant 17 ans dans la petite ville de Blenheim (Ontario). En plus d'avoir son cabinet de pratique générale, elle a oeuvré comme procureure adjointe de la Couronne à temps partiel pour le comté de Kent, de 1979 à 1984. Elle a été membre fondatrice du Chatham Kent

Women's Center, un refuge pour femmes et enfants, et elle a été membre de plusieurs autres conseils. Après sa nomination comme juge de la Cour de justice de l'Ontario en 1996, elle a siégé à Chatham, où elle a surtout entendu des causes de droit familial. En septembre 2005, le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario a nommé M<sup>me</sup> Glenn membre du Conseil de la magistrature de l'Ontario.



### **M. Jean-Gilles Lebel, juge, North Bay**

M. Lebel a été admis au barreau en 1974. Il a été praticien d'exercice privé jusqu'à 1982, lorsqu'on l'a nommé procureur adjoint de la Couronne chargé des districts de Sudbury et de Manitoulin. Il a été nommé juge de la Cour provinciale (Division criminelle) président à North Bay en 1988. Avant sa nomination, M. Lebel a été membre de la direction de l'Association des avocats de Sudbury, conseiller scolaire au conseil scolaire de Sudbury, membre de l'Association du Barreau canadien, membre de l'Association des juristes d'expression française

de l'Ontario et président du conseil d'administration des Éditions Prise de Parole. Il a joué un rôle actif au sein de l'Association des juges de l'Ontario et de la Conférence des juges de l'Ontario, desquelles il a été élu président. Il a aussi joué un rôle actif en gestion judiciaire depuis sa nomination à titre de juge en chef intérimaire de l'administration à North Bay. M. Lebel a été membre du Comité de direction du juge en chef et membre du Secrétariat de la formation. Il a été nommé au comité par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario.





**Harrison Arrell, Hamilton (avocat)**

M<sup>e</sup> Harrison Arrell a exercé le droit en matière de litiges au civil depuis son admission au barreau en 1976. Il a été membre actif de plusieurs associations juridiques dans la province, notamment l'association juridique de Hamilton, l'Advocates Society et la société médico-légale de Hamilton. M<sup>e</sup> Arrell est un ancien président de la County and District Law Presidents' Association de l'Ontario et ancien président de la Canadian Defence Lawyers Association. En 1997, il a reçu le prix du bicentenaire du Barreau du Haut-Canada. Par ailleurs, M<sup>e</sup> Arrell a participé activement à diverses associations communautaires, notamment Extend-A-Family, Échec au Crime et le système de transport régional pour les personnes handicapées et âgées de Hamilton. M<sup>e</sup> Arrell a également enseigné au Collège Mohawk de Hamilton. Il a été nommé au Comité par la County and District Law Presidents' Association.



**Alan D. Gold, Toronto (avocat)**

M<sup>e</sup> Gold exerce le droit au cabinet d'avocats Gold & Associate. Il a reçu son diplôme de droit de l'Université Queen en 1970 avec la médaille d'or en droit. Il a été admis au barreau en 1973. Il limite sa pratique du droit aux procès criminels et aux causes d'appel. Il a comparu en tant qu'avocat devant tous les paliers des tribunaux en Ontario ainsi que dans d'autres provinces. M<sup>e</sup> Gold a défendu des accusés dans de nombreuses causes importantes. Un grand nombre des centaines de causes d'appels plaidées par M<sup>e</sup> Gold devant la Cour d'appel de l'Ontario et la Cour suprême du Canada sont publiées. M<sup>e</sup> Gold est agréé par le Barreau du Haut-Canada comme expert en instances criminelles. Il a été le premier président du comité spécialisé en instances criminelles pendant cinq ans. En 1997, il a reçu le prix annuel G. Arthur Martin pour sa contribution à la justice criminelle. M<sup>e</sup> Gold a été président de l'association des avocats criminalistes pendant deux mandats, de novembre 1997 à octobre 2001. En outre, il a été élu conseiller du Barreau du Haut-Canada en mai 2003 pour une période de quatre ans. M<sup>e</sup> Gold est membre de l'American College of Trial Lawyers, de l'association ontarienne des avocats criminalistes, de Advocates' Society et de la National Association of Criminal Defence Lawyers (États-Unis). M<sup>e</sup> Gold est l'auteur de nombreux articles et autres publications sur des questions juridiques et a prononcé des allocutions et fait des présentations sur une vaste gamme de sujets juridiques devant des avocats, des juges, des étudiants en droit et d'autres personnes intéressées. Il est souvent invité par les médias à commenter des événements. Le livre le plus récent de M<sup>e</sup> Gold porte sur les témoignages d'experts dans les causes criminelles et s'intitule : Expert Evidence in Criminal Cases : The Scientific Approach (Irwin Law, 2004). M<sup>e</sup> Gold a été nommé au Comité par le Barreau du Haut-Canada.



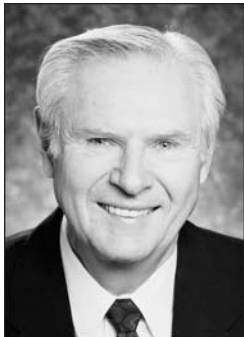
### **J. Douglas Grenkie, c.r., Morrisburg**

Admis au barreau de l'Ontario en 1970, M<sup>e</sup> Grenkie, avocat généraliste de Morrisburg, est un associé dans le cabinet Gorrell, Grenkie, Leroy & Remillard, dont les bureaux se trouvent à Morrisburg, à Cardinal et à Ingleside. Il est également associé dans le cabinet Cass, Grenkie à Chesterville. M<sup>e</sup> Grenkie est membre actif du Morrisburg & District Lions Club et du S.D.&G Cornwall Shrine Club (Temple Karnak, Montréal). Il a été président du District de l'Est de la Société du cancer, section de l'Ontario, et il est président fondateur du Upper Canada Playhouse. Il a aussi été président de l'Association du Barreau de l'Ontario et membre du comité de direction de l'Association du barreau canadien. M<sup>e</sup> Grenkie est directeur des conférences du Comité des conférences étrangères de l'Association du Barreau de l'Ontario et a été nommé au Comité par cette association.



### **Roger R. Davidson, Cornwall (membre non juriste)**

M. Davidson est originaire de Sturgeon Falls. Il a enseigné dans des écoles primaires et secondaires ainsi que dans des conseils scolaires de langue française et de langue anglaise. Il a enseigné dans des programmes réguliers et dans des programmes d'éducation d'enfance en difficulté et a exercé les fonctions de directeur adjoint, de directeur d'école et de conseiller pédagogique. Il possède un baccalauréat ès arts et une maîtrise en éducation (administration scolaire) de l'Université d'Ottawa. Il a travaillé au ministère de l'Éducation à titre d'agent d'éducation au bureau régional du Centre Sud. Il a également exercé les fonctions de surintendant de l'éducation auprès du Stormont, Dundas and Glengarry County Board of Education et du Sudbury District Roman Catholic Separate School Board où, entre autres, il a cumulé les responsabilités liées aux dossiers du personnel, à l'éducation de l'enfance en difficulté, au curriculum, aux opérations et aux programmes d'immersion de langue française. Il a été directeur de l'éducation auprès du Conseil scolaire des écoles séparées catholiques du district de Timmins ainsi que du Conseil scolaire des écoles séparées catholiques de Stormont, Dundas et Glengarry. Après une carrière de trente-cinq ans dans le domaine d'éducation, M. Davidson a pris sa retraite en 1999.



### **F. Clifford Fraser, Whitby (membre non juriste)**

M. Fraser a quitté ses fonctions de vice-président des opérations de State Farm Insurance Companies en 1994, après 43 ans de service auprès de cette compagnie d'assurance. En 1999, il a quitté ses fonctions de président-directeur général de la Société d'indemnisation en matière d'assurances. M. Fraser a été nommé en 1970 par le Bureau d'assurance du Canada à la présidence d'un comité spécial chargé d'élaborer la réforme relative aux responsabilités en matière d'assurance-automobile, maintenant connue sous le nom d'assurance « sans faute » (indemnisation sans égard à la responsabilité). Cette étude a été adaptée et mise en œuvre dans plusieurs provinces canadiennes. M. Fraser a siégé au conseil d'administration des organismes suivants : Société d'indemnisation en matière d'assurances, Bureau d'assurance du Canada, Centre d'information sur les véhicules du Canada, Service Anti-crime des Assureurs (SACA), Chambre de commerce de l'Ontario, hôpital Scarborough General et Valley National Bank (Wayne, New Jersey, États-Unis). Il a également présidé le comité des assurances de la Chambre de commerce de Toronto et la Société d'indemnisation en matière d'assurances. M. Fraser a reçu la Médaille commémorative du jubilé de la Reine pour sa contribution au Canada.



### **Miriam McDonald, Sudbury (membre non juriste)**

Miriam McDonald est directrice générale du développement communautaire à l'École de médecine du Nord de l'Ontario (EMNO) et travaille dans toutes les régions du Nord de l'Ontario pour faciliter l'éducation clinique et médical axée sur la collectivité. M<sup>me</sup> McDonald est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (pharmacie) de l'Université de Toronto et d'une maîtrise ès sciences (pharmacologie) de l'Université Queens. Au cours de sa carrière, elle a été directrice générale de la Corporation d'éducation médicale du Nord-Est de l'Ontario (CEMNO), directrice de la planification et du développement au Collège Cambrian et directrice générale de la Cambrian Foundation. Elle a également occupé les postes de directrice de la pharmacie, directrice des services de réadaptation et directrice générale adjointe des services thérapeutiques au Laurentian Hospital. Elle est auteure et co-auteure d'un bon nombre d'articles et d'études en matière de santé, et elle est très active au sein de la collectivité sur le plan personnel comme sur le plan professionnel. Le journal Northern Ontario Business a reconnu sa contribution exceptionnelle en la consacrant « femme d'influence » et le Sudbury Business and Professional Women's Club lui a rendu le plus grand des hommages en lui décernant le prix Bernardine Yackman. M<sup>me</sup> McDonald a grandi dans le Nord de l'Ontario et elle est toujours prête à s'engager dans les projets qui visent l'accessibilité aux services de santé, à l'éducation et à la technologie dans le Nord de l'Ontario.



**Ann Murphy, Brampton (membre non juriste)**

M<sup>me</sup> Murphy, qui a travaillé comme enseignante outre-mer, est présentement enseignante-bibliothécaire au niveau secondaire. Elle a également oeuvré dans les secteurs des services bancaires commerciaux et de l'investissement en Europe. Elle a beaucoup voyagé en Amérique du Nord, en Afrique et en Europe et a mis sur pied des projets de développement communautaire comme le programme d'échange culturel transfrontalier pour femmes en Irlande du Nord et du Sud. Présentement, M<sup>me</sup> Murphy participe aux initiatives communautaires de la région de Peel par l'entremise de CARABRAM, le festival multiculturel annuel de

Brampton et elle est membre du club Rotary de Brampton-Sud. Elle fait également partie du conseil de direction et d'administration de Centraide - région de Peel. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts et d'une maîtrise en éducation et est membre du conseil d'administration de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario où elle représente l'Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens. Elle est également membre du conseil d'administration de l'Institute of Catholic Education.

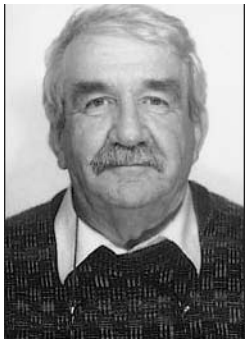


**Gail Stiffler, Kingsville (membre non juriste)**

M<sup>me</sup> Stiffler habite à Kingsville, Ontario, avec son mari William, qu'elle a épousé voilà 32 ans. Depuis 1976, elle est présidente et chef de la direction de Toni-Gail Enterprises Ltd. Pendant 23 ans, M<sup>me</sup> Stiffler a exploité le restaurant Copper Kettle à Harrow. En 1999, elle a vendu son commerce après en avoir fait une entreprise florissante et bien connue du comté d'Essex. Pendant qu'elle habitait à Harrow, elle a servi sa collectivité à titre de conseillère municipale. Elle a présidé la Chambre de commerce de Harrow et Colchester Sud et a dirigé l'élaboration du plan stratégique de cette organisation pour le développement économique – une stratégie qui a d'ailleurs été primée.

À titre de présidente du comité de fusionnement des services policiers de Harrow et Colchester Sud, elle a travaillé avec le Bureau du solliciteur général et la Commission civile des services policiers de l'Ontario afin de négocier un contrat acceptable pour toutes les parties. Elle a coprésidé le comité de sauvetage de l'école secondaire de Harrow, qui a élaboré, avec le conseil scolaire, un plan viable pour garder l'école ouverte. M<sup>me</sup> Stiffler a siégé au conseil d'administration de la Société de développement économique d'Essex Sud puis a assumé le poste de chef et d'agente de développement économique par intérim. Fondatrice de la County Focus on Business Association, elle a étroitement coopéré avec toutes les associations pour l'amélioration des affaires et toutes les chambres de commerce du comté d'Essex afin de stimuler le commerce et d'attirer les entreprises dans la région. En 1995, elle a créé l'Association touristique d'Essex Sud, qui a permis aux entreprises et aux organisations liées au tourisme de conjuguer leurs efforts afin d'élaborer un plan de marketing commun pour le comté d'Essex. Au fil des ans,

elle a servi sa collectivité au sein de plusieurs conseils de bénévoles et organisations à but non lucratif, notamment l'association de jeunes de Harrow et Colchester Sud, le Canadian Artist's Workshop, les Services de police communautaire de Kingsville et le Comité de développement économique de Kingsville.



**Gabriel Tremblay, Blind River (membre non juriste)**

M. Tremblay a pris sa retraite en 1999, après 29 années d'enseignement au niveau primaire. Il a obtenu son diplôme à l'Université Laurentienne, où il a fait une concentration en sociologie et en science politique. Il possède une vaste expérience : conseiller municipal pour la ville de Blind River pendant 24 ans, directeur de l'Association française des municipalités de l'Ontario, membre de la Commission de police de Blind River, président de la Région de la Rive Nord de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens, président du Conseil de l'église paroissiale Holy Family et président de la filiale 189 de la Légion royale canadienne, dont il est membre à vie (il a en effet servi dans l'Aviation royale du Canada à la fin des années 50). Il demeure actif et est actuellement président de la Société de logement sans but lucratif de Blind River, membre du Conseil d'administration des services du district d'Algoma, où il représente le territoire sans organisation municipale, et directeur de la Société de développement de Blind River.



**M<sup>me</sup> P.H. Marjoh Agro, juge, Milton**

(ancienne membre, du 29 septembre 2001 au 10 mai 2005)

Avant sa nomination à la Cour de justice de l'Ontario en 1994, M<sup>me</sup> la juge Agro a exercé le droit dans un cabinet privé à Hamilton pendant 21 ans. Durant cette époque, elle a occupé également les fonctions de procureure provinciale de la Couronne à temps partiel et d'agente pour le tuteur public de l'Ontario. Elle a également été membre du conseil d'administration de l'association juridique de Hamilton, membre de l'Association du barreau canadien, vice-présidente du comité du statut des femmes de la ville de Hamilton, membre du conseil d'administration des hôpitaux Chedoke McMaster, membre du conseil d'administration de la Fondation des hôpitaux Chedoke McMaster, membre du conseil d'administration de la Horsemen's Benevolent and Protective Association of Ontario et membre de la Commission des courses de l'Ontario. Elle a reçu une citation de la province de l'Ontario sous le sceau du Premier ministre William Davis pour sa contribution à la course de pur-sang. Une fois nommée à la magistrature, M<sup>me</sup> Agro a présidé dans les comtés triples de Brant, Haldimand & Norfolk. Elle préside actuellement à Halton, avec un tribunal de base à Milton.

M<sup>me</sup> Agro a été juge et chef de l'administration locale du comté de Brant, Haldimand et Norfolk ainsi que secrétaire et vice-présidente de l'association des juges de la cour de famille de l'Ontario. Elle a été présidente de la Conférence des juges de l'Ontario, membre du comité des avantages sociaux de la Conférence et déléguée de l'Ontario à l'Association canadienne des juges de cours provinciales. Elle est actuellement membre du comité des règles de la famille et du Conseil de la magistrature de l'Ontario. M<sup>me</sup> Agro a été nommée au Comité par le Conseil de la magistrature.



**Juge en chef adjointe, Cour de justice de l'Ontario** (depuis le 18 mai 2005)

**M<sup>me</sup> Annemarie E. Bonkalo, juge principale régionale, Toronto**

*(ancienne membre, du 6 décembre 1999 au 30 juin 2005)*

Admise au barreau en 1978, M<sup>me</sup> la juge Bonkalo a débuté sa carrière au sein du ministère du Procureur général, en tant que procureure adjointe de la Couronne pour Brampton. Elle a été nommée juge de la Cour provinciale (Division criminelle) en 1990 et a présidé à Brampton et à Toronto. M<sup>me</sup> Bonkalo a été membre du comité exécutif de l'Association des juges de l'Ontario, en tant que déléguée élue et que membre du comité constitutionnel et présidente du comité d'encadrement. Elle a également été juge administrative locale au tribunal de College Park à Toronto. M<sup>me</sup> Bonkalo a été nommée au Comité par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario.

ANNEXE I

EXTENSION DES SERVICES

Les membres du Comité sont disponibles pour s'adresser à votre organisme à propos du Comité et du processus de sélection. Les demandes portant sur les présentations doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Le secrétaire  
Comité consultatif sur les nominations à la magistrature  
<sup>e</sup> étage, 720 rue Bay  
Toronto ON M5G 2K1  
Téléphone : (416) 326-4060  
Télécopieur : (416) 212-7316

*Le présent dépliant est également disponible en anglais.*

*Le présent dépliant, le Formulaire de renseignements sur le candidat/la candidate à la magistrature courant et les politiques et procédures peuvent être consultés sur le site Web des Cours de l'Ontario, à <http://www.ontariocourts.on.ca>.*

MEMBRES DU COMITÉ

M. Hanny Hassan (président)  
London (Ontario)

L'honorable juge principal régional T. Culver (ancien président)  
Nommé par le juge en chef – Région du Centre-Ouest Hamilton (Ontario)

M. Frederick Clifford Fraser (ancien président)  
Whitby (Ontario)

L'honorable juge Jean-Gilles Lebel  
Nommé par le juge en chef – Région de Toronto North Bay (Ontario)

L'honorable juge Lucy C. Glenn  
Nommé par le Conseil de la magistrature de l'Ontario  
Chatham (Ontario)

<sup>e</sup> Harrison Arrell  
Nommé par la County and District Law Presidents' Association  
Hamilton (Ontario)

<sup>e</sup> Douglas Grenkie, c.r.  
Nommé par l'Association du Barreau de l'Ontario  
Morrisburg (Ontario)

<sup>e</sup> Alan D. Gold  
Nommé par le Barreau du Haut-Canada  
Toronto (Ontario)

M. Roger Davidson  
Cornwall (Ontario)

<sup>me</sup> Miriam McDonald  
Sudbury (Ontario)

<sup>me</sup> Ann Murphy  
Brampton (Ontario)

<sup>me</sup> Gail Stiffler  
Kingsville (Ontario)

M. Gabriel Tremblay  
Blind River (Ontario)



Ontario

# D'OÙ VIENNENT LES JUGES?

## PROCESSUS DE NOMINATION DES JUGES PROVINCIAUX DE L'ONTARIO

Les juges doivent être plus érudits que spirituels, plus respectueux que convaincants et plus avertis que sûrs d'eux-mêmes; mais, par-dessus tout, leur vocation et véritable vertu, c'est l'intégrité. »

Lord chancelier Bacon  
*Essays: Of Judicature (1597)*



### Comité consultatif sur les nominations à la magistrature de l'Ontario

#### Bref historique

En 1988, le procureur général, M<sup>e</sup> Ian Scott, a annoncé un projet pilote de trois ans pour essayer un modèle différent de nomination des juges de la Cour provinciale. Le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature (CCNM) a commencé son travail sous la présidence du professeur Peter Russell avec le mandat suivant : D'une part, élaborer et recommander des critères généraux, valides et utiles pour la sélection des juges, afin d'assurer la sélection des meilleurs candidates et candidats; d'autre part, soumettre à une entrevue les candidates et candidats que le Comité aura choisis ou que le procureur général lui aura recommandés, et faire des recommandations. »

Entre 1990 et 1995, le nombre des membres constituant le Comité du projet pilote a augmenté de 9 à 13 personnes et le Comité a commencé à élaborer des critères et des procédures qui ont été examinés, perfectionnés et finalement rendus publics. En 1992, sous la présidence initiale de la professeure Emily Carasco, et ensuite du juge en chef adjoint Robert Walmsley, le Comité a publié un rapport final et a préparé les recommandations d'un projet de loi pour veiller à ce que les futurs juges soient nommés selon un processus indépendant des considérations politiques.

Le CCNM a été officiellement créé le 28 février 1995 avec la promulgation de la *Loi modifiant des lois en ce qui concerne les tribunaux judiciaires*, adoptée en 1994.

Le Comité a commencé un programme d'information publique pour mettre les personnes intéressées au courant fonctionnement du système de nomination.

Le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature de l'Ontario est tenu de présenter un rapport annuel à l'Assemblée législative.

### QUI DEVRAIT POSER SA CANDIDATURE?

L'exigence minimale pour poser sa candidature est une adhésion minimale de dix ans au barreau de l'une des provinces ou de l'un des territoires du Canada. Les candidates et candidats doivent avoir une solide connaissance du droit, une compréhension des problèmes sociaux actuels et un entendement de la diversité culturelle de l'Ontario.

L'expérience de tribunal est un atout certain mais le Comité examine aussi les demandes des personnes dont l'expérience comprend le travail dans des domaines relatifs aux tribunaux administratifs, au milieu universitaire et à la politique sociale.

Le Comité encourage les femmes, les autochtones, les francophones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles et ethno-culturelles à poser leur candidature.

Les dossiers des candidates et candidats qui font mention de demandes portant sur des fautes professionnelles ou de demandes ou plaintes en instance auprès du Barreau du Haut-Canada ou d'un autre barreau ne seront examinés que lorsque ces demandes et plaintes auront été réglées. Il incombe à la candidate ou au candidat de s'assurer du règlement de ces demandes ou plaintes; cependant, si le Comité reçoit des renseignements suffisants selon lesquels la demande ou la plainte est frivole ou sans fondement, celle-ci ne fera pas obstacle à l'examen de la candidature en cause.

Les candidatures des personnes visées par des poursuites ou instances civiles sont examinées si le Comité est d'avis que la nature des poursuites en question n'y fait pas obstacle.

Le Comité doit être informé de tous les jugements existants au civil, ainsi que des arrêtés de pension alimentaire et propositions passées ou présentes aux créanciers ou cessions des biens effectuées en vertu de la *Loi sur la faillite*.

Le Comité écarte d'office les candidatures des personnes qui ont des antécédents judiciaires.

Les vacances au sein de la magistrature sont publiées dans le **Recueil de jurisprudence de l'Ontario (Ontario Reports)** selon le besoin. Les candidates et candidats doivent soumettre 14 copies d'une formule de demande prescrite. Les demandes sont examinées par le Comité et une courte liste est préparée. Le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature se réunit pour choisir, d'après la courte liste, les candidates et candidats qui seront invités à une entrevue.

Après vérification des références, des demandes de renseignements confidentielles et des entrevues, le Comité fait parvenir une liste classant les candidates et candidats recommandés au procureur général qui est tenu de faire la nomination d'après cette liste.

### COMPOSITION DU COMITÉ

La loi exige que la composition du Comité reflète la diversité de la population ontarienne et que les membres soient notamment représentatifs des deux sexes, des différentes régions de la province et des minorités raciales et culturelles. En plus des sept (7) membres non juristes qui sont nommés par le procureur général, six (6) membres de la profession juridique sont nommés par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario, le Barreau du Haut-Canada, l'Association Barreau canadien (Ontario) et la County and District Law Presidents' Association respectivement. Le mandat de tous les membres est de trois (3) ans.

### CARACTÈRE CONFIDENTIEL

Le processus de sélection, y compris le traitement de la formule de demande, respecte entièrement le caractère confidentiel de l'information.

### INDÉPENDANCE

Le Comité est indépendant du ministère du Procureur général et du gouvernement.



ANNEXE II

NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE RECOMMANDÉES PAR  
LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LES NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE  
DE JANVIER 2005 À DÉCEMBRE 2005

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
Bloomenfeld, Miriam	Toronto	14 décembre 2005
Colvin, J.A. Tory	Welland	26 mai 2005
Dean, Lloyd Clayton	Windsor/Chatham	5 octobre 2005
Epstein, Michael Jonathan	Kitchener	26 mai 2005
Green, Melvyn	Toronto	14 décembre 2005
Harpur, Charles Michael	Barrie	18 mai 2005
McCreary, Robert F.	Orillia	18 mai 2005
McKay, Alan Thomas	Fort Frances	9 novembre 2005
Murray, Ellen Bushnell	Toronto	9 novembre 2005
Paulseth, Debra Ann White	Toronto	9 novembre 2005
Pelletier, Joyce Lynn	Thunder Bay	28 décembre 2005
Rogers, Lynda J.	Kitchener/Guelph	19 octobre 2005
Sherr, Stanley Bennet	Toronto	9 novembre 2005
Trotter, Gary Thomas	Toronto	14 décembre 2005
Villeneuve, Robert Paul	Elliot Lake/Blind River ~	9 novembre 2005
Watson, Ann Jane	St. Catharines	4 août 2005

~ Indique un poste désigné bilingue



ANNEXE III

NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE RECOMMANDÉES PAR LE COMITÉ  
CONSULTATIF SUR LES NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE  
DE JANVIER 1989 À DÉCEMBRE 2005

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
Adams, Peter R.	Cornwall	7 avril 2004
Agro, P.H. Marjoh	Brantford	16 septembre 1994
Alder, Ann	Ottawa	3 décembre 2003
Allen, J. Elliott	Brampton	15 novembre 1991
Anderson, Charles D.	Brockville	15 août 1990
Andre, Irving W.	Brampton	13 novembre 2002
Armstrong, Simon C.	Newmarket	3 décembre 2003
Atwood, Hugh K.	Brampton	4 janvier 1993
Austin, Deborah J.	Sarnia	1 <sup>er</sup> décembre 1992
Baig, Dianne P.	Fort Frances	2 avril 1990
Baldock, Juliet	Kitchener	20 octobre 1997
Baldwin, Lesley Margaret	St. Catharines	6 mai 1997
Barnes, Kofi N.	Oshawa	18 février 2004
Bassel, William P.	Toronto	15 mai 1995
Beaman, Judith	Toronto	12 janvier 1998
Beasley, Geoffrey Alan **	Pembroke	5 mai 2004
Beatty, William George	Bracebridge	23 novembre 1998
Bellefontaine, Paul	Oshawa	5 janvier 1998
Bentley, Paul	Toronto	1 <sup>er</sup> juin 1992
Bigelow, Robert G.	Toronto	9 août 1993
Bignell, Ellen Kristine	Sault Ste. Marie	3 décembre 2003
Bishop, Peter T.	Dryden	6 septembre 1994
Blacklock, W. James	Brampton	25 janvier 1993

<b>Nom</b>	<b>Lieu</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Blishen, Jennifer A. ❖	Ottawa	15 janvier 1993
Bloomenfeld, Miriam	Toronto	14 décembre 2005
Blouin, Richard	Newmarket	4 août 2004
Boivin, Ronald D.J.	Cochrane Nord ~	25 juin 2003
Bondy, Sharman S.	Sarnia	19 octobre 1998
Bonkalo, Annemarie E.	Brampton	2 avril 1990
Bovard, Joseph W.	Toronto	31 décembre 1989
Brophy, George J.	Sarnia	12 mai 1997
Brown, Beverly Anne	Toronto	3 décembre 2003
Brownstone, Harvey P.	Toronto	13 mars 1995
Budzinski, Lloyd M.	Brampton	1 <sup>er</sup> avril 1992
Caldwell, Kathy	Toronto	5 mai 2004
Campbell, Hugh J.	Oshawa	7 novembre 1994
Campling, Frederic Miller	Toronto	3 décembre 2003
Carr, David George	Kitchener	28 avril 1999
Carr, Ralph E.W.	Sudbury	1 <sup>er</sup> juillet 1991
Casey, Jeff	Toronto	21 décembre 1992
Caspers, Jane E. de Meysey	Guelph	7 février 2001
Cavion, Bruno	Brampton	15 novembre 1991
Chester, Lorne Edward	Lindsay	12 juillet 1999
Chisvin, Howard I.	Newmarket	18 février 2004
Clark, Steven R.	Brampton	13 février 2002
Cleary, Thomas P.	Barrie	6 juin 1994
Clements, Sydney Ford	Brampton	18 février 2004
Cohen, Marion L.	Toronto	9 août 1993
Cole, David P.	Scarborough	1 <sup>er</sup> mars 1991
Colvin, J.A. Tory	Welland	26 mai 2005
Cooper, Alan Douglas	Halton	22 décembre 2004

<b>Nom</b>	<b>Lieu</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Cowan, Ian	Toronto	20 janvier 1997
Crawford, James C.	Oshawa	1 <sup>er</sup> juin 1990
Culver, Timothy A.	Kitchener	16 mai 1994
Currie, Paul Reed	Brampton	18 février 2004
Dawson, Nancy Anne	Barrie	3 décembre 2003
De Filippis, Joseph Anthony	Brampton	3 janvier 2000
Dean, Llyod Clayton	Windsor/Chatham	5 octobre 2005
Devlin, Mary Teresa E.	Oshawa	13 novembre 2002
Di Zio, Antonio	Toronto	3 mai 1999
DiGiuseppe, Dino	Thunder Bay	15 novembre 2000
Dobney, Susan Gail	Toronto	28 avril 1999
Dorval, Célynn S.	Ottawa ~	15 mars 1999
Douglas, Jon-Jo Adam	Barrie	13 octobre 1998
Douglas, Norman S.	Brampton	16 mai 1994
Dunbar, Mary F. ❖	Brampton	1 <sup>er</sup> février 1991
Duncan, Bruce	Brampton	1 <sup>er</sup> mai 1997
Edward, Gethin	Brantford	1 <sup>er</sup> décembre 1996
Epstein, Michael Jonathan	Kitchener	26 mai 2005
Evans, Kerry Patrick ❖	Barrie	2 octobre 1997
Fairgrieve, David A.	Brampton	21 décembre 1990
Favret, Lucia Piera	Newmarket	5 mai 2004
Feldman, Lawrence	Toronto	5 janvier 1998
Fernandes, Ivan J. A. ❖	Toronto	21 février 2000
Finnestad, Faith M.	Toronto	1 <sup>er</sup> mai 1995
Flaherty, Roderick J.	Dryden	2 avril 1990
Forsyth, Frederick L.	Milton	3 mai 1999
Foster, Stephen E.	Newmarket	7 novembre 1994
Fraser, Hugh L.	Toronto	3 mai 1993

<b>Nom</b>	<b>Lieu</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Frazer, Bruce	Kitchener	13 janvier 1997
Gage, George Stephen	Toronto	3 décembre 2003
Gauthier, Louise L. γ	Région du Nord-Est	15 août 1992
Getliffe, John Lawrence	Stratford	6 décembre 2000
Glaude, G. Normand N.	Elliot Lake ~	17 avril 1990
Glenn, Lucy C.	Chatham	16 décembre 1996
Gorewich, William A.	Barrie	14 octobre 1997
Green, Melvyn	Toronto	14 décembre 2005
Griffin, Geoffrey J.	Napanee	8 septembre 2004
Griffiths, Peter	Brockville	11 mai 1998
Grossman, Jack Morris	Toronto	28 avril 1999
Hackett, Donna G.	Scarborough	21 décembre 1990
Hansen, Inger ♦	Kitchener	1 <sup>er</sup> février 1991
Hardman, Paddy A.	Kitchener	1 <sup>er</sup> mars 1991
Harpur, Charles Michael	Barrie	18 mai 2005
Harris, C. Roland	Barrie	8 août 1994
Harris, Peter A.J.	Brampton	13 février 1995
Hatton, Mary Jane ❖	Toronto	2 avril 1990
Hawke, Kathryn L.	Brampton	6 février 1995
Hearn, Gary F.	Kitchener	26 octobre 1998
Horkins, William	Toronto	5 janvier 1998
Hornblower, Geoffrey Mark	Sarnia	6 octobre 1999
Hryn, Peter	Toronto	1 <sup>er</sup> juin 1991
Humphrey, Richard	Sudbury	12 juillet 1999
Hunter, Stephen J.	Ottawa	1 <sup>er</sup> juin 1991
Isaacs, Peter R.W.	Stratford	13 février 1995
Jennis, Richard	St. Catharines	20 mai 1997
Johnston, Karen E.	Oshawa	1 <sup>er</sup> juillet 1991

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
Jones, Penny J.	Toronto	15 juillet 1991
Kastner, Nancy Susan	Brampton	15 février 1999
Katarynych, Heather L.	Région du Centre-Sud	1 <sup>er</sup> juillet 1993
Keaney, James J.	Oshawa	2 juillet 2003
Keast, John D.	Sault Ste. Marie	11 juillet 2001
Kenkel, Joseph F.	Newmarket	19 juin 2000
Kerrigan-Brownridge, Jane	Brampton	15 janvier 1993
Khawly, Ramez	Sarnia	1 <sup>er</sup> décembre 1991
Khoorshed, Minoo F.	Toronto	1 <sup>er</sup> juin 1992
Knazan, Brent	Toronto	15 août 1990
Krelove, Glenn D.	Barrie	26 octobre 1998
Kukurin, John	Sault Ste. Marie	29 mai 1995
Lacavera, Alphonse T.	Welland	2 mars 1998
Lafrance-Cardinal, Johanne ❖	Cornwall ~	6 septembre 1994
Lalande, Randall William	Sudbury ~	3 janvier 2000
Lambert, Martin	Sault Ste. Marie	15 février 1999
Lane, Marion E.	Brampton	1 <sup>er</sup> février 1991
LeDressay, Richard	Guelph	1 <sup>er</sup> décembre 1996
Lenz, Kenneth G.	Simcoe/Norfolk	4 juillet 1989
Lester, Ronald B. ☿	Thunder Bay	1 <sup>er</sup> mars 1991
Libman, Rick	Barrie	15 novembre 1996
Linden, Sidney B.	Toronto	25 avril 1990
Lindsay, Eric S.	Toronto	1 <sup>er</sup> septembre 1990
Linhares de Sousa, Maria T. ❖	Ottawa	4 juillet 1989
Lipson, Timothy R.	Toronto	20 mars 2002
Livingstone, Deborah K.	London	31 décembre 1989
Lynch, John T.	Kitchener	18 avril 2001
MacLean, Susan	Oshawa	18 février 2004

<b>Nom</b>	<b>Lieu</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
MacPhee, Bruce E.	Brampton	2 avril 1990
Main, Robert P.	Barrie	2 avril 1990
Maisonneuve, Lise	Ottawa	3 décembre 2003
March, Stephen	Pembroke	19 avril 2000
Maresca, June	Brampton	4 août 2004
Marin, Sally E.	Toronto	9 août 1993
Marshman, Mary E. ❖	Windsor	15 juillet 1991
Masse, Rommel G.	Ottawa ~	4 juillet 1989
Maund, Douglas B.	Orangeville	4 octobre 2000
McCreary, Robert F.	Orillia	18 mai 2005
McFadyen, Anne-Elisabeth E.	Sarnia	26 octobre 1998
McGowan, Kathleen E.	St. Catharines	1 <sup>er</sup> juin 1990
McGrath, Edward	St. Thomas	4 janvier 1999
McKay, Alan Thomas	Fort Frances	9 novembre 2005
McKerlie, Kathryn L.	Stratford	3 mai 1999
McLeod, Katherine Louise	Brampton	15 février 1999
McSorley, Margaret A.	Kitchener/Guelph	24 décembre 2003
Merenda, Sal	Toronto	21 février 1996
Minard, Ronald A.	Newmarket	5 avril 1993
Mocha, Cathy	Toronto	14 avril 1997
Moore, John	Toronto	12 janvier 1998
Morgan, J. Rhys	Toronto	15 août 1990
Morneau, Julia Ann	Owen Sound	30 mai 1997
Morten, Marvin G.	Toronto	5 juillet 1993
Murray, Ellen Bushnell	Toronto	9 novembre 2005
Newton, Petra E.	Toronto	31 décembre 1989
Nicholas, Dianne M.	Ottawa	1 <sup>er</sup> juin 1991
O'Dea, Michael P.	St. Thomas	15 mars 2000



<b>Nom</b>	<b>Lieu</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
O'Hara, Terrence G. ☼	Newmarket	6 février 1995
Omatsu, Maryka J.	Toronto	1 <sup>er</sup> février 1993
Ormston, Edward E.	Toronto	31 décembre 1989
Otter, Russell J.	Toronto	5 juillet 1993
Paulseth, Debra Ann White	Toronto	9 novembre 2005
Payne, John Andrew	Oshawa	4 janvier 1999
Pelletier, Joyce Lynn	Thunder Bay	28 décembre 2005
Phillips, Douglas W.	Windsor	1 <sup>er</sup> mars 1991
Pockele, Gregory A.	Stratford	2 novembre 1992
Pringle, Leslie Catherine	Toronto	20 mars 2002
Pugsley, Bruce Edmund	Brampton	13 février 2002
Radley-Walters, Sydney Grant	Pembroke	20 février 2002
Ratushny, Lynn D. γ	Ottawa	1 <sup>er</sup> mars 1991
Rawlins, Micheline A.	Windsor	15 octobre 1992
Ray, Sheila	Toronto	15 avril 1992
Ready, Elinore A.	Brampton	21 décembre 1990
Regis, Gregory	Oshawa	4 janvier 1998
Reinhardt, Paul H.	Toronto	2 avril 1990
Renaud, J.R. Giles	Cornwall ~	23 janvier 1995
Renaud, Yvon	Sudbury	15 novembre 2000
Richards, Ronald J.	Toronto	21 décembre 1992
Ritchie, John Malcolm	Toronto	28 avril 1999
Roberts, Marietta L.D.	Brampton	1 <sup>er</sup> mars 1991
Robertson, Paul	Toronto	3 décembre 2003
Robson, M. Wendy ☼	Peterborough	4 juillet 1989
Rodgers, Gregory Paul	North Bay	15 novembre 2000
Rogers, Lynda J.	Kitchener/Guelph	19 octobre 2005
Rogers, Sherrill M. ❖	Newmarket	15 juillet 1991

<b>Nom</b>	<b>Lieu</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Rogerson, Robert Wallace	Kitchener/Guelph	24 décembre 2003
Rosemay, Vibert T.	Brampton	1 <sup>er</sup> décembre 1991
Salem, Harvey M. ♦	Scarborough	1 <sup>er</sup> mars 1991
Schnall, Eleanor M.	London	1 <sup>er</sup> mars 1991
Schneider, Richard D.	Toronto	20 décembre 2000
Scott, Margaret A.C. ❖	Oshawa	17 janvier 1994
Scully, Brian Muir	Toronto	3 décembre 2003
Selkirk, Robert George	Pembroke	29 décembre 2004
Serré, Louise	Blind River/Elliot Lake ~	15 novembre 2000
Shamai, Rebecca S.	Brampton	2 avril 1990
Shaw, Anne-Marie	Newmarket	16 septembre 2002
Sheppard, Patrick A.	Newmarket	1 <sup>er</sup> juin 1991
Sherr, Stanley Bennet	Toronto	9 novembre 2005
Shilton, Bruce	Newmarket	6 juillet 1998
Simmons, Janet M. γ	Brampton	21 décembre 1990
Sparrow, Geraldine	Toronto	15 janvier 1993
Spence, Robert Julien	Toronto	20 mars 2002
Stead, W. Brian	Simcoe	1 <sup>er</sup> juillet 1991
Stone, David M.	Oshawa	1 <sup>er</sup> juin 1990
Sutherland, John Andrew	Toronto	5 mai 2004
Taillon, Raymond P.	Oshawa	1 <sup>er</sup> juillet 1991
Taylor, Paul Michael	Toronto	20 mars 2002
Tetley, Peter	Newmarket	16 septembre 2002
Thibideau, Lawrence P.	Brantford	3 mai 2000
Thomas, Bruce G.	Chatham	4 mai 1999
Timms, David Roger ❖	Oshawa	1 <sup>er</sup> mars 1991
Trotter, Gary Thomas	Toronto	14 décembre 2005
Vaillancourt, Charles H.	Downsview	21 décembre 1990

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
Villeneuve, Robert Paul	Elliot Lake/Blind River ~	9 novembre 2005
Vyse, Diane Terry	Cambridge	1 <sup>er</sup> mars 1991
Wake, John David	Brampton	8 août 1994
Waldman, Geraldine	Brampton	15 novembre 1991
Watson, Ann Jane	St. Catharines	4 août 2005
Waugh, John D. G.	Pembroke	30 mai 2001
Weagant, Brian	Toronto	8 mai 1995
Weinper, Fern	Newmarket	6 juillet 1998
Westman, Colin R.	Kitchener	1 <sup>er</sup> juin 1990
Whetung, Timothy C.	Peterborough	1 <sup>er</sup> décembre 1991
Wilkie, Peter Heward	Brampton	15 février 1999
Wilson, Joseph Bruce	Parry Sound	26 mai 1997
Wilson, Natalie Jane	Pembroke	2 novembre 1998
Wolder, Theo	Brampton	1 <sup>er</sup> juin 1990
Wolski, William	Barrie	20 janvier 1997
Wong, Mavin	Newmarket	19 juin 2000
Woolcott, Margaret F.	Brampton	4 janvier 1993
Wright, Peter J.	East Region	5 juillet 1993
Wright, Peter Jeffrey	Newmarket	16 septembre 2002
Zabel, Bernd E.	Hamilton	2 avril 1990
Zivolak, Martha B.	St. Catharines	1 <sup>er</sup> juillet 2002

- ~ Indique un poste désigné bilingue
- ❖ Nomination ultérieure au Tribunal de la famille de la Cour supérieure de justice
- γ Nomination ultérieure à la Cour supérieure de justice
- ι Nomination ultérieure à la Cour d'appel de l'Ontario
- ⌘ Décédé
- \*\* A démissionné
- ◆ A pris sa retraite en tant que juge à plein temps